



Ma Colo Passion

COLOS, CAMPS D'ADOS DANS LES PYRÉNÉES ARIÈGEOISES



Montagne, canoë, vélo, découverte
de la nature, de l'eau...

CARNIES
Séjours ados
et enfants
9-17 ans
JUILLET



Renseignements et inscriptions :

Association des Centres d'Accueil du Mercadal
20 avenue de Foix - 09100 Pamiers
Tél. : + 33 (0)5 61 60 58 48
<http://acamercadal.free.fr> / association.acam@neuf.fr

Permanences :

samedi matin
de 10h30 à 12h00
et mercredi soir
de 17h à 18h



Pour les enfants de 9 à 11 ans :
LES PETITS MONTAGNOLS

**Chalet des Cascades à Carniès - La Freyte -
09400 Rabat les Trois Seigneurs**

Dans un site exceptionnel, le centre reçoit 18 enfants de 9 à 11 ans. Les enfants sont hébergés sur le centre sous marabout. Le centre fait fonction de camp de base pour un séjour itinérant à la découverte de la montagne et de la nature.

Durant cette semaine les enfants seront amenés à bivouaquer soit en montagne soit en camping en fonction du lieu de randonnée.

Outre le camp en montagne, une grande activité agrémentera la semaine choisie (accrobranches, téléski nautique, visite.....)

Séjours au choix :

1 SEMAINE

Du 5 au 12 juillet pour 500€ le séjour

Du 12 au 19 juillet pour 500 € le séjour

Du 19 au 25 juillet pour 450 € le séjour

2 SEMAINES

Du 5 au 19 juillet pour 975€

Du 12 au 25 juillet pour 930€

3 SEMAINES

Du 5 au 25 juillet pour 1050€

Pour les ados de 12 à 17 ans :

L'ADO SUR LA MONTAGNE

**Chalet des Cascades à Carniès - La Freyte -
09400 Rabat les Trois Seigneurs**

Le Chalet des Cascades, accueille 40 jeunes de 12 à 17 ans, logés en chambres de 4 ou 5 lits ou en dortoirs de 8 à 10 lits. Durant le séjour et suivant les conditions météorologiques, ils pourront découvrir les Pyrénées Ariégeoises par de nombreuses activités : randonnées à la découverte des lacs d'altitude, bivouac en montagne, vélo sur route, escalade, téléski nautique ou canyoning, grands jeux et veillées.

Séjour de 3 semaines :

DU 5 au 25 juillet pour 1050 € le séjour

NOTRE PROJET EDUCATIF

□ Favoriser l'épanouissement physique, moral et social des jeunes en s'appuyant sur des valeurs humaines simples telles que le respect, l'entraide et le partage.

□ Éduquer à l'autonomie, en favorisant les prises d'initiatives et les prises de responsabilités.

□ Sensibiliser au respect de l'environnement par la découverte du milieu montagnard.

Des équipes d'animation formées et compétentes :

□ Un directeur diplômé BAFD et un adjoint.

□ Un assistant sanitaire AFPS

□ Un animateur diplômés BAFA pour 8 jeunes.

□ Personnel de cuisine qualifié et équipe technique.

Des projets pédagogiques adaptés à l'âge des enfants

□ Par des animations faisant émerger une dynamique de groupe basée sur la solidarité, le plaisir et la créativité.

□ A travers chaque moment de la vie quotidienne, favoriser la notion de respect :

- Respect des contraintes engendrées par la vie de groupe.

- Respect du matériel individuel et collectif.

- Respect et protection de l'environnement.

□ Favoriser un climat de convivialité, d'écoute et de tolérance afin que chaque jeune puisse s'exprimer et être ainsi accompagné vers plus d'autonomie et de responsabilités.

□ Aider chacun au dépassement de soi, à l'effort physique et à l'expression individuelle au sein d'un groupe.

REGLES DE FONCTIONNEMENT ET RECOMMANDATIONS

Vie collective : les jeunes participent à certaines tâches journalières : mettre la table, débarrasser, laisser le matériel et les lieux propres.

La mixité : nos séjours sont mixtes. Filles et garçons bénéficient d'installations séparées dans les chambres, les tentes et les sanitaires.

Les substances illicites : le tabac et l'alcool sont interdits sur les séjours et peuvent être motifs d'un renvoi immédiat.

Les objets de valeur : nous déconseillons fortement d'emporter des objets de valeur (téléphone, tablette, bijoux,). **En aucun cas l'association ne pourra être tenue responsable de vols ou détériorations.**

L'argent de poche : Il est utilisé par les enfants selon leurs souhaits et leurs désirs pour des achats exclusivement personnels. Soyez vigilants et ne confiez pas de sommes trop importantes à votre enfant, . L'argent pourra être confié le jour du départ à un animateur dans une enveloppe marquée au nom de l'enfant.

Linge : Veillez à remplir soigneusement la fiche du trousseau. Évitez les vêtements de marque ou de valeur. **Tout le trousseau doit être marqué au nom de l'enfant de manière lisible et indélébile.** Des lessives sont organisées régulièrement, en fonction des activités. A Carnières les adolescents sont responsables de leur trousseau.

L'hygiène : L'équipe d'animation veille à ce que les jeunes, en particulier les enfants, aient une bonne hygiène corporelle. Elle les sensibilise également à la propreté des lieux et du linge.

Le téléphone : Les numéros des centres et les modalités d'appel sont communiqués aux parents avant le départ. Nous ne sommes pas favorables au téléphone portable pendant le séjour et il est retiré aux enfants pendant les activités.

CONDITIONS GÉNÉRALES

A INSCRIPTIONS

Elles ne deviennent effectives qu'après réception des arrhes et des documents suivants :

- Fiche d'inscription complétée ;
- Attestations concernant les aides éventuelles (CAF, Conseil Général, CE...).
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile.
- Photocopie de l'attestation Carte Vitale et de la complémentaire (mutuelle).

Le solde du séjour et les documents complémentaires suivants sont à fournir avant le 15 juin :

- Test d'aisance aquatique,
- Fiche sanitaire de liaison avec photo et précisant les traitements médicaux en cours.
- Certificat du médecin de non contre-indication à la pratique sportive daté de moins de 3 mois.

B PRIX

Nos prix comprennent :

- L'hébergement en pension complète ● L'encadrement pédagogique qualifié ● Les activités ● Le matériel pédagogique

Nos prix ne comprennent pas les frais médicaux susceptibles d'être engagés auprès d'un médecin ou d'une pharmacie.

Ceux-ci doivent être remboursés à la fin du séjour.

C AIDES AUX VACANCES

Certains organismes peuvent, sous certaines conditions, verser des aides pour couvrir une partie du montant du séjour (Caisse d'allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Comités d'Entreprise, Conseil Général, Associations caritatives, Services Sociaux, etc.). N'hésitez pas à les contacter mais **attention au solde de jours d'aide restant disponible**. L'ACAM accepte les Chèques Vacances.

D CONDITIONS D'ANNULATION

- Si le nombre d'inscrits est insuffisant, l'ACAM se réserve la possibilité d'annuler un séjour. De ce fait, la totalité des sommes versées par la famille est immédiatement remboursée, sans autre indemnité.
- En cas de désistement de votre part 15 jours avant le début du séjour, les arrhes ne seront pas remboursées.

E ASSURANCES

Les objets personnels des mineurs ne sont pas couverts.

Tout acte de détérioration volontaire entraînera, auprès du responsable de l'enfant, une demande de réparation pécuniaire du préjudice.

F DROIT AL'IMAGE

En participant à nos séjours, votre enfant est susceptible d'être photographié. Ces images sont destinées à nos publications (brochures, plaquettes, blog...) et à nos fêtes (Expo photos...). En inscrivant un enfant vous acceptez de fait cette éventualité.

G RÈGLES DE VIE

En cas d'inadaptation au centre, ou de comportement allant gravement à l'encontre du projet éducatif, votre enfant pourra être exclu du séjour.

Vous serez prévenu personnellement et tous les frais de rapatriement, y compris ceux de l'accompagnateur, seront à votre charge. Aucun remboursement ne sera effectué.

Notre règlement intérieur stipule que pour les séjours interrompus pour cas de force majeure (accident, maladie, fait familial grave, inadaptation de l'enfant) la part alimentaire calculée sur les journées d'absence sera remboursée sur la base de 6€/ jour.

H DÉPART ET RETOUR

Départs et arrivées se font depuis Pamiers. Le lieu précis et les heures de départ vous seront indiqués dans un dernier courrier avant séjour.

Au départ et au retour, la présence d'un adulte responsable accompagnant le mineur au lieu de rendez-vous est obligatoire.

I RÉCLAMATIONS

Les réclamations éventuelles concernant les séjours devront être adressées par lettre recommandée à l'ACAM, dans un délai de 15 jours après le séjour. Toutefois, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée en cas de pertes, de détériorations ou de vols d'affaires personnelles, objets de valeurs ou espèces.